

Des devis plus transparents pour votre copropriété

Avec ClariCopro, le conseil syndical suit les appels d'offres et découvre tous les devis à la clôture, en même temps que le syndic. De quoi mieux comprendre les choix et préparer les décisions en assemblée.

● Une consultation plus visible

Le conseil syndical suit les entreprises invitées et leur avancement.

● Des devis sous scellé

Le contenu des devis n'est visible de personne avant la clôture.

● Une ouverture simultanée

Le syndic et le conseil syndical découvrent toutes les offres au même instant.

Une consultation organisée de bout en bout

1

Le syndic lance la consultation

Il décrit les travaux et joint les documents utiles.

2

Les entreprises sont invitées

Il choisit celles déjà présentes ou en invite de nouvelles.

3

Les devis se déposent sous scellé

Le syndic voit combien sont arrivés, jamais leur contenu.

4

La clôture ouvre tout, d'un coup

Le syndic et le conseil les découvrent au même instant.

Des devis clairs.
Des décisions transparentes.

Une méthode commune, lisible et traçable

Ce que change la transparence

✓ Les documents d'origine sont accessibles

Le conseil syndical consulte les devis, leurs pièces jointes et commentaires, pas seulement un résumé.

✓ Une décision qui se raconte

En assemblée, le choix s'explique avec les mêmes documents que ceux qu'a eus le syndic.

✓ Un doute qui n'a plus lieu d'être

Aucun devis n'a pu être ouvert avant la clôture, ni ajusté après avoir vu les autres.

✓ Le travail du syndic rendu visible

Les relances, les questions et les entreprises consultées apparaissent au lieu de se deviner.

Le conseil syndical regarde, comprend et donne son avis. La conduite de l'appel d'offres reste au syndic.

UN COÛT SIMPLE ET PRÉVISIBLE

10 € HT

par lot facturé et par an

Appels d'offres illimités, entreprises illimitées, conseil syndical inclus.
Seuls les lots d'habitation, de bureaux et de commerces sont comptés.
Caves, parkings et annexes ne sont pas facturés.

Proposition à soumettre au vote

L'assemblée générale autorise le syndic à souscrire au service ClariCopro pour la copropriété, au tarif de 10 € HT par lot d'habitation, de bureau ou de commerce et par an, afin de faciliter la consultation des entreprises et de permettre au conseil syndical de suivre les appels d'offres et de découvrir les devis à la clôture, en même temps que le syndic.



Texte indicatif à adapter par le syndic à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

claricopro.com